



Le 6 avril 2020

### Lettre ouverte à l'attention d'Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat à la Fonction publique

Monsieur le Ministre,

Les agent.e.s de la Fonction publique sont chaque jour massivement engagé.e.s pour faire face aux conséquences de l'épidémie et continuer d'assurer la réponse aux besoins fondamentaux de la population.

Dans ce contexte, comme nous ne cessons de le réaffirmer auprès de vous, la protection des agents assurant leurs missions est un impératif absolu dont la responsabilité incombe entièrement aux employeurs.

En la matière, nous vous le disons sans détour, la communication gouvernementale est source de confusions et donc de fortes inquiétudes parmi les personnels déjà soumis à des conditions de travail extrêmement difficiles.

Pour démontrer notre affirmation, nous prenons quelques exemples sur les derniers jours :

- jeudi 2 avril, lors d'une audition organisée par le Sénat, Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique, a affirmé qu' « *il n'y a pas besoin d'avoir des équipements de protection particuliers* » en matière de collecte des ordures ménagères.
- vendredi 3 avril, après que l'Académie de médecine a estimé qu'un masque « *grand public* » devrait être rendu obligatoire pour les sorties pendant et après le confinement, le Directeur général de la santé, Jérôme Salomon, a annoncé lors de sa conférence de presse quotidienne la fabrication de masques « *alternatifs* » et a déclaré : « *Nous encourageons le grand public, s'il le souhaite, à porter des masques, en particulier ces masques alternatifs qui sont en cours de production.* »
- samedi 4 avril, s'exprimant dans un entretien au média en ligne *Brut* à propos des compléments nécessaires aux gestes barrières, le ministre de la Santé, Olivier Véran, a déclaré : « *Etre capables d'avoir d'autres moyens de protection de la population lorsqu'on aura levé le confinement, avec une sensibilisation complète de la population, ça fait sens.* ».

- lundi 6 avril, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a déclaré sur *France-Info* : « *Nous sommes à 500 000 masques produits par jour aujourd'hui. Nous avons l'objectif de passer à un million par jour d'ici la fin du mois. À ce moment-là nous déciderons, en fonction des préconisations médicales, de les faire porter ou non* ». Le 3 avril, M. Castaner s'était engagé à fournir 900 000 masques aux membres des forces de l'ordre mobilisés pour effectuer des contrôles durant le week-end, reconnaissant ainsi implicitement la nécessité pour eux de disposer de cet équipement de protection.

Alors que le port de masque est désormais vivement recommandé par les autorités médicales pour tout type de sortie, le gouvernement semble préparer une généralisation du port de protections, tout en affirmant que ce port ne serait pas immédiatement nécessaire dans un cadre professionnel pour des catégories pourtant aussi exposées, par exemple, que celles traitant les déchets.

Nous vous alertons une fois de plus sur la situation des nombreux agent.e.s et salarié.e.s mobilisé.e.s dans les établissements et services en contact direct d'usager.e.s, de patient.e.s et résident.e.s, et qui n'ont pas les matériels de protection nécessaires - notamment les masques - pour accomplir leurs missions en toute sécurité. Dans de telles conditions, alors qu'il apparaît que les stocks suffisants et la production de nouveaux équipements ne sont pas garantis pour les personnels dans les secteurs vitaux, comment permettre l'élargissement du port de masque pour toute la population ?

Il est urgent qu'une doctrine gouvernementale claire soit énoncée, notamment s'agissant des agent.e.s placés sous la responsabilité directe de l'Etat et des employeurs publics. Nous attirons votre attention sur la dimension pénale en cas de manquement des employeurs à leur responsabilité en matière de protection des travailleuses et travailleurs.

**Pour la CGT, il est évident que tous les personnels amenés aujourd'hui à sortir de leur domicile pour exercer leurs missions doivent se voir mettre à disposition les matériels de protection adaptés tant pour le trajet domicile-lieu de travail que pour le temps passé à leur poste.**

Parce qu'il en va de la santé de nos collègues, nous comptons, Monsieur le Ministre, sur une réponse rapide de votre part.

Nous vous adressons nos sincères salutations.

Mireille STIVALA  
Secrétaire Générale  
Fédération de la Santé et de  
l'Action Sociale



Natacha POMMET  
Secrétaire Générale  
Fédération des Services  
Publics



Jean-Marc CANON  
Secrétaire Général  
Union Fédérale des Syndicats  
de l'Etat

